

Compte rendu du conseil municipal du 8 avril 2015

L'an deux mille quinze et le huit avril, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis en lieu et place habituels à dix neuf heures. Date de la convocation le 2 avril 2015.

Étaient présents : M. Raymond RODRIGUEZ, maire, Mme Carole GADRAT, MM Jean-Marie ARRIVÉ, Alain DUPOUY, Mme Gisèle SOU adjoints, MM Jean-Louis GUIRAUD, Michel LECRENAIS, Jean-Christophe MARMEY, Mme Céline COMBERTON, MM Jean GOURSILLAUD, Christian SCHMAUCH, Mmes Véronique RICHARD, Hélène ARAGNOU, Josiane BROSSARD.

Était absente ayant donné procuration : Madame Séverine DESCORS à Mme Carole GADRAT (jusqu'à 20h02)

Secrétaire de séance : Mme Céline COMBERTON

Le conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance du 4 mars 2015

Ordre du jour

Suite à une erreur administrative, Monsieur le Maire propose d'inverser les deux premiers points de l'ordre du jour porté sur la convocation.

Décisions du conseil municipal

1. Approbation du compte administratif du budget communal 2014 (Gisèle SOU) D15-04-11
2. Approbation du compte de gestion 2014 (Raymond RODRIGUEZ) D15-04-12
3. Affectation du résultat (Carole GADRAT) D15-04-13
4. Vote des 3 taxes (Carole GADRAT) D15-04-14
5. Vote du budget primitif 2015 (Carole GADRAT) D15-04-15
6. Vote des subventions aux associations (Carole GADRAT) D15-04-16
7. Adhésion au service mutualisé d'instruction du droit des sols du SDEEG (Raymond RODRIGUEZ) D15-04-17
8. Dispositif d'information à la population par SMS (Raymond RODRIGUEZ) D15-04-18
- 9.

Informations diverses

1. Attributions diverses
2. Don

1 - Approbation du compte administratif du budget communal 2014 (Gisèle SOU) D15-04-11

Sous la présidence de Mme Gisèle SOU adjointe, le Conseil municipal examine le compte administratif communal 2014 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	452 620,53 €
Recettes	570 184,99 €
Résultat de l'exercice : excédent	117 564,46 €
Résultat reporté : excédent	234 154,36 €
Résultat de clôture à affecter : excédent	351 718,82 €

Investissement

Dépenses	308 366,40 €
Recettes	231 969,73 €
Résultat de l'exercice : déficit	76 396,67 €
Résultat reporté : excédent	12 768,01 €
Résultat de clôture : déficit	63 628,66 €

Restes à réaliser

Dépenses

9 635,32 €

Recettes

7 569,00 €

Hors de la présence de Monsieur Raymond RODRIGUEZ, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2014.

Vote : 14 pour

2 - Approbation du compte de gestion 2014 (Raymond RODRIGUEZ) D15-04-12

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : 15 pour

3-Affectation du résultat (Carole GADRAT) D15-04-13

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

- résultat de l'exercice : excédent 117 564,46 €

- résultat reporté de l'exercice antérieur : excédent 234 154,36 €

- résultat de clôture à affecter : excédent 351 718,82 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

- résultat de l'exercice : déficit 76 396,67 €

- résultat reporté de l'exercice antérieur : excédent 12 768,01 €

- résultat comptable cumulé à reporter au D001 : 63 628,66 €

- dépenses d'investissement engagées non mandatées : 9 635,32 €

- recettes d'investissement restant à réaliser : 7 569,00 €

Besoin réel de financement : 65 694,98 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

En excédent reporté à la section de fonctionnement R002 : 286 023,84 €

Solde d'exécution N-1R001

Affectation en réserve R1068 en investissement : 65 694,98 €

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 déficit reporté	R002 excédent reporté 286 023,84€	D001 solde d'exécution N-1	R001 solde d'exécution N-1 :
		63 628,66	R1068 excédent de fonctionnement capitalisé 65 694,98€

Vote : 15 pour

4- Vote des taux des 3 taxes (Carole GADRAT) D15-04-14

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter le taux des trois taxes de 1% par rapport à l'exercice 2014. Le produit attendu est de 261 661€.

	2014	2015
Taxe d'habitation :	12,62%	12,75%
Taxe Foncière (bâti) :	25,04%	25,29%
Taxe Foncière (non bâti) :	48,28%	48,77%

Vote : 15 pour

5-Vote du budget primitif 2015 (Carole GADRAT) D15-04-15

Carole GADRAT présente le projet du budget primitif 2015, après en avoir débattu, le conseil municipal à l'unanimité approuve le budget primitif 2015 qui s'équilibre comme suivant :

Fonctionnement

Recettes : 855 284,16€
Dépenses : 855 284,16€

Investissement

Recettes : 460 924,19€
Dépenses : 460 924,19€

Vote : 15 pour

6-Vote des subventions 2015 aux associations (Carole GADRAT) D15-04-16

Compte tenu de la réglementation en vigueur sur les subventions allouées aux associations de la commune, les membres du Conseil municipal, acteurs au sein de ces structures ne participent pas au débat et au vote de la subvention allouée à leur association.

Culture et Loisirs

Gisèle SOU ne participe pas au débat et au vote de la subvention de Culture et Loisirs.

Pour l'association Culture et Loisirs le conseil municipal à l'unanimité accorde 400 € de subvention pour 2015.

Vote : 14 pour

ADSHHG

Jean-Marie ARRIVÉ ne participe pas au débat et au vote de la subvention de l'Association Défense des Sites et des Habitants de Haute Gironde.

Pour l'ADSHHG le conseil municipal à l'unanimité accorde € de subvention pour 2015.

Vote : 14 pour

Association de chasse (ACCA)

Jean-Louis GUIRAUD ne participe pas au débat et au vote de la subvention de l'association de chasse de la commune.

Pour l'ACCA le conseil municipal à l'unanimité accorde 200 € de subvention plus 200€ pour les battues aux sangliers de 2015.

Vote : 14 pour

Gymnastique volontaire

Carole GADRAT et Jean GOURSILLAUD ne participent pas au débat et au vote de la subvention de l'association de gymnastique volontaire de la commune.

Pour l'association de gymnastique volontaire le conseil municipal à l'unanimité accorde 120 € de subvention pour 2015.

Vote : 13 pour

Le conseil municipal au complet vote à l'unanimité l'ensemble des subventions octroyées aux autres associations dont le détail est joint au budget primitif.

Vote : 15 pour

Arrivée de Séverine DESCORS

7- Adhésion au service mutualisé d'instruction du droit des sols du SDEEG (Raymond RODRIGUEZ) D15-04-17

Les lois de décentralisation de 1982 et 1983 ont transféré aux communes la compétence de la délivrance des autorisations d'urbanisme, tout en bénéficiant gracieusement de l'aide des services instructeurs de l'État dans le cadre d'une convention.

La loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, du 24 mars 2014, est venue modifier ce schéma organisationnel en supprimant, à compter du 1^{er} juillet 2015, cet accompagnement de l'État pour les communes de moins de 10 000 habitants possédant un Plan local d'urbanisme, ce qui est notre cas. Or, la commune ne possède pas les compétences techniques pour instruire les dossiers d'urbanisme, ce qui est source de contentieux.

Le Syndicat départemental d'équipement électrique de la Gironde (SDEEG) a modifié ses compétences de manière à mettre en place un service d'instruction mutualisée à l'échelle de la Gironde garantissant proximité et réactivité, en toute sécurité juridique.

Ce service est payant sur la base d'un montant forfaitaire de 150 € par acte, affecté d'un coefficient qui tient compte du temps passé pour chaque type d'acte :

- coefficient 1 pour un permis de construire
- coefficient 0,8 pour un permis de démolir
- coefficient 0,7 pour une déclaration préalable
- coefficient 0,4 pour un certificat d'urbanisme de type b
- coefficient 1,5 pour un permis d'aménager

Les certificats d'urbanisme de type a resteront instruits par la commune.

Afin de matérialiser les relations entre le SDEEG et la commune de Gauriac, une convention fixe les modalités d'exercice du service d'instruction prenant notamment en compte les types d'actes d'urbanisme concernés, la transmission des pièces, les obligations de délais ainsi que les aspects financiers.

La durée de cette convention est de 3 ans avec possibilité de la dénoncer à tout moment avec préavis de 6 mois.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de confier au SDEEG l'instruction du droit des sols de la commune de Gauriac sur les bases contractuelles évoquées ci-dessus.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention, entre le SDEEG et la commune, portant modalités d'exercice des services du SDEEG pour l'instruction des demandes de permis et de déclarations préalables relatives à l'occupation des sols sur la commune.

Vote : 14 pour 1 abstention

8- Dispositif d'information à la population par SMS (Raymond RODRIGUEZ) D15-04-18

« Alerte citoyens » est un dispositif d'information rapide de la population par SMS sur un téléphone mobile ou par message vocal sur un téléphone fixe. Il permet notamment d'alerter la population en cas de risque météorologique (tempête, inondation, canicule...), de pollution atmosphérique, d'incidents sur les réseaux de distribution (eau, électricité...), de difficultés de circulation ou par centres d'intérêt (manifestations associatives, vie scolaire...).

Le bénéfice de ce service est gratuit pour les usagers. Sa mise en place (collecte des numéros de téléphone, support et maintenance informatique) est gratuite pour la collectivité. Seul l'envoi des messages est facturé à la commune 0,09 € l'unité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de souscrire à ce service auprès de la société OLTYS et autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande.

Vote : 15 pour

Séverine DESCORS précise que concernant le plan canicule, il est préférable d'appeler les personnes inscrites sur le registre les jours de canicule, de manière personnelle et individuelle. les prévenir avant n'est pas d'une nécessité absolue.

Informations diverses

1. Attributions

Mise en place des nouveaux rythmes scolaires

- Participation Mutualité sociale agricole (MSA) la formation d'animatrice pour deux agents de la Commune qui interviennent dans le cadre des ateliers périscolaires : 1 630 €
- Participation de l'État (fonds d'amorçage) : 4 410 €

Primes de Certificat économie d'énergie (CEE)

- Installation d'une chaudière à granulés à l'école : 2 740 €
- Isolation des bâtiments de l'école : 628 €

Rénovation des peintures intérieures de l'église

- Subvention exceptionnelle du Club des mécènes du patrimoine : 10 000 €
- Souscription publique : 1 421,05 €
- Subvention de la Fondation du patrimoine (solde) : 3500€

2. Don

Le Conseil municipal remercie la généreuse bienfaitrice pour son don de 500 € à la commune.

Tour de table

Jean GOURSILLAUD aurait besoin d'aide pour préparer le vernissage de l'exposition des artistes samedi après-midi, et dimanche midi pour servir l'apéritif de la journée verte

Jean-Louis GUIRAUD rappelle qu'il faut fixer une date de réunion publique concernant la décision à prendre pour les arbres bordant la route départementale.

Alain DUPOUY informe que la réunion avec Monsieur le Préfet et l'association des carrières AGTICM est reportée au lundi 13 avril 2015 à 17h30.

Jean-Marie ARRIVÉ a négocié auprès de la CdC et a obtenu les tentes pour la fête locale de Gauriac pour le comité des fêtes. Elles seront ramenées à Villeneuve. **Raymond RODRIGUEZ**

précise que les anciens garages des régies d'électricité ont été achetés par la CdC qui avait besoin de locaux pour entreposer du matériel tel que les tentes par exemple.

Jean-Christophe MARMEY fait remarquer que la fusion des syndicats du collège et des lycées de Blaye occasionne une baisse sur la participation de la commune.

Séance levée à 20h40